

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

167x21

### ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non valeur les titres suivants, après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit de créances, répertoriées dans le tableau suivant, relatives au recouvrement de la taxe sur la publicité ainsi qu'un recouvrement de mise en fourrière et de redevances de l'espace famille :

2015	T-3464	168,02	RODP
2013	T-1823	348,74	RODP
2014	T-960	167,64	RODP
2019	T-83	303,06	MISE EN FOURRIÈRE
2019	T-1938	138	ESPACE FAMILLE
2019	T-1031	136,5	ESPACE FAMILLE
2019	T-395	1,5	ESPACE FAMILLE
2013	T-4721	395,68	ESPACE FAMILLE
2016	T-2425	268,28	MISE EN FOURRIÈRE
2018	T-4216	0,5	TLPE
2013	T-1024	1,32	ESPACE FAMILLE
2019	T-2015	8,3	ESPACE FAMILLE
2016	T-6119	0,01	MISE EN FOURRIÈRE
2018	T-4197	4433,2	TLPE
2016	T-4913	1894,2	TLPE
2017	T-4397	1894,2	TLPE
2019	T-526	281,18	MISE EN FOURRIÈRE
2016	T-118	241,4	TLPE
2017	T-4991	114	MISE A DISPO LOCAUX
2018	T-4141	6122,3	TLPE
2019	T-1672	6181,7	TLPE
2017	T-4827	3793,95	TLPE
2019	T-262	274,87	MISE EN FOURRIÈRE
2013	T-3561	1748	TLPE
2014	T-3936	977,68	TLPE
2018	T-4266	489,3	TLPE
2019	T-1757	1507,9	TLPE
<b>TOTAL</b>		<b>31 891.43</b>	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Le Maire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les certificats d'irrecouvrabilités établis par le comptable public  
Et après en avoir délibéré

- DÉCIDE:

**Article 1** : d'admettre en non valeur les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus.

**Article 2** : d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables".

**Article 3** : d'autoriser le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –  
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI